

Province de Québec  
MRC de La Matapédia  
Municipalité de Saint-Moïse

---

---

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-03 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE**

---

---

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU que les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin 2016, modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU que selon l'article 155 de cette loi, toute municipalité locale doit avant le 30 septembre 2016, modifier leur code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte le règlement numéro 2016-03, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement 2012-03 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est amendé par le règlement 2016-03 en ajoutant l'article 5.3.5 et se lira comme suit :

5.3.5 Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, ce contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

## ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

---

Paul Lepage,  
Maire

---

Nadine Beaulieu,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 1 <sup>er</sup> août 2016 PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT : 1 <sup>er</sup> août 2016 ADOPTION PROJET RÈGLEMENT : 1 <sup>er</sup> août 2016 ADOPTION RÈGLEMENT : 6 septembre 2016 AFFICHAGE : 19 septembre 2016
--